

Généalogie -Méthodologie Calcul réalisé à partir de la base de données Fichiers Fonciers, issus du retraitement des données Majic de la DGFIP, et de la BdTopo ®

Type de Licence [Licence Ouverte / Open Licence version 2.0](#)

contact datafoncier@cerema.fr

Descriptif des champs attributaires :

gid	Clé primaire de type serial
pk_init	clé primaire interne Cerema
idcom	code insee de la commune
idcomtxt	libellé de la commune
dept	code du département
surf_parking	surface de stationnement non couverte déclarée dans les Fichiers fonciers en m ²
proba_plainpied	SI OUI : le stationnement est supposé être non couvert et de plain-pied, SI NON : le stationnement est probablement en étage (ex. parking sur le toit)
cconac_l	liste des codes activités présents sur la TUP
cconactxt_l	liste des libellés activités présentes sur la TUP
secteur_stationnement	classification du type de stationnement (résidentiel, activité ou mixte)
type_proprio	classification du type de propriétaire de la TUP (public, privé ou mixte)
source	source des données (actuellement : FF_2022, mais d'autres sources à venir)
geomtup	géométrie en lambert 93 (code EPSG: 2154), contour des TUP (table unifiée parcellaire)

Méthodologie détaillée :

Présentation de la méthode :

La méthodologie de repérage des surfaces de stationnement non couverts de plus de 500 m² se base sur les Fichiers Fonciers. Les Fichiers fonciers décrivent de manière détaillée le foncier, les locaux ainsi que les différents droits de propriété qui leur sont liés. Depuis 2009, le Cerema retraite, géolocalise et enrichit les Fichiers fonciers de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour le compte du ministère en charge du Logement, des services de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN), afin de permettre aux acteurs publics de réaliser facilement des analyses fines et comparables sur leur territoire. Ils sont aujourd'hui devenus essentiels dans de nombreux domaines tels que l'occupation du sol, l'aménagement, le logement, le risque et l'énergie.

Les stationnements ont été identifiés en regardant les locaux des Fichiers Fonciers, c'est-à-dire les propriétés bâties soumises à la taxe foncière, et plus spécifiquement les parties d'évaluation principales, qui sont des fractions de local caractérisées par leur affectation et faisant l'objet d'une évaluation distincte par les services des impôts.

Les stationnements ont ainsi été identifiés de 3 manière différentes :

- identification des parties d'évaluation principales d'habitation, qui sont des parties d'évaluation rattachées à un local d'habitation, avec une communication intérieure entre le local d'habitation et la surface de stationnement ;
- identification des parties d'évaluation de dépendance, qui sont des dépendances isolées, c'est-à-dire des locaux à usage de stationnement qui ne peuvent être directement rattachés à un local principal (s'il est trop éloigné, séparé par une route, etc.) ;
- identification des parties d'évaluation professionnelles, qui sont les surfaces de stationnement incorporée à une activité professionnelle.

Le caractère non couvert du stationnement est identifié une nouvelle fois à partir des Fichiers Fonciers :

- concernant les surfaces de stationnement d'habitation, seuls les parkings, qui sont par définition non couverts, sont pris en compte ; les garages et box, qui sont par définition couverts, sont exclus ;
- concernant les surfaces de stationnement professionnel, le propriétaire doit déclarer séparément les surfaces de stationnement couvertes et les surfaces de stationnement non couvertes.

Les surfaces de stationnement identifiées à l'échelle des locaux ont ensuite été regroupées à l'échelle des unités foncières, et non à l'échelle des parcelles, afin de palier au défaut de mauvais rattachement des locaux aux parcelles. En effet, dans le cas d'une unité foncière regroupant plusieurs parcelles, il est courant que l'information sur le bâti soit entièrement regroupée sur une seule parcelle, dite parcelle de référence, alors que les autres parcelles, dites composantes, soient vides d'informations statistiques alors qu'elles peuvent être physiquement bâties.

La Table Unifiée des Parcelles (TUP) est donc le maillage le plus fin où l'on peut avoir l'information géolocalisée des surfaces de stationnement de manière fiable.

Enfin, le champ « proba_plainpied » a été calculé en croisant la géométrie des TUP des Fichiers Fonciers avec la géométrie des bâtiments de la BDTopo.

Plus spécifiquement, voici les étapes mises en oeuvre :

- calcul de la surface de bâtiments de la BDTopo 2022 au sein de chaque TUP ;
- si la somme de la surface de bâtiments de la BDTopo et des surfaces de stationnements non couverts est inférieure à la surface de la TUP, alors il est probable que le stationnement non couvert soit de plain pied, sinon il est probable que le stationnement non couvert soit en étage (parking sur le toit).

Limites de la méthode :

- La méthode se basant sur des données fiscales, l'ensemble des stationnements se situant sur des terrains non cadastrés ne sont pas identifiés (stationnement sur voirie par exemple) ;
- De même, les surfaces de stationnement situées sur des terrains appartenant à l'État ou à des collectivités, non sujettes ou exonérées de taxe foncière, sont susceptibles d'être sous-évaluées ;
- Il existe quelques limites sur les stationnements en copropriétés ;
- Les données étant déclaratives, il peut y avoir des écarts entre les surfaces de stationnement déclarées et surfaces réelles.